

1 responsable du centre d'exploitation de Juzennecourt (H/F)



Titulaire ou contrat de 3 ans



Juzennecourt (52)



Fin de publicité : 02/06/2024

<u>Temps de travail et fondement juridique :</u>	<u>Rémunération brute mensuelle :</u> Agent de Maitrise territorial (exemple)
Temps de contrat : 39h/semaine Fondement juridique : Titulaire ou contractuel	Echelon 1 : 1 816,51 € R.I.F.S.E.EP. C1: 453, 00 € Sujétion : 50, 00 € « agent encadrant » (prime mensuelle) <i>Rémunération minimum basée sur la grille indiciaire. Dans le cas où vous seriez retenu, une fiche financière vous sera transmise.</i>

Missions du service – positionnement de l'agent :

L'agent est recruté par le conseil départemental de la Haute-Marne et affecté à la Direction des Infrastructures du Territoire qui intervient dans le cadre de la mise en œuvre de politiques décidées par l'assemblée départementale en matière :

- d'entretien et d'exploitation routière ;
- de gestion des routes et d'ouvrages d'art ;
- de déplacements et sécurité ;
- de gestion du domaine public ;
- de développement des infrastructures numériques ;
- de développement de l'offre d'ingénierie territoriale ;
- de gestion du patrimoine bâti.

L'organisation territoriale du conseil départemental de la Haute-Marne dans les domaines des routes et des transports repose sur quatre pôles techniques (Chaumont, Joinville, Montigny le Roi et Langres) et sur le Centre Technique Départemental (CTD). Le pôle est lui-même organisé en quatre filières (exploitation et entretien des routes départementales, travaux neufs et ouvrages d'art, sécurité et déplacements, gestion du domaine public) pour assurer la gestion d'environ 1 000 km de routes départementales.

Sous l'autorité du chef de pôle et du responsable exploitation entretien régie (REER) du pôle, le responsable du centre assure avec l'appui de son adjoint les missions suivantes.

Descriptif du poste :

Missions principales

1. Gérer et assurer l'encadrement du personnel du centre d'exploitation :

Il encadre son adjoint et l'équipe du centre d'exploitation, et doit à ce titre :

- assurer l'encadrement de tous les personnels placés sous son autorité directe (entretiens professionnels, avis sur manière de servir, ...) ;
- accueillir et intégrer les nouveaux agents et les renforts ;
- proposer les formations et organiser les compagnonnages nécessaires ;
- gérer les présences et les absences du personnel du centre d'exploitation ;
- certifier l'activité réalisée par les agents (feuilles de travail, ...).

2. Organiser l'activité du centre d'exploitation :

Dans son activité il doit :

- assurer la surveillance et connaissance du réseau routier du centre d'exploitation ;
- être force de proposition pour la détermination des tâches à réaliser ;
- programmer la réalisation des activités à réaliser par le centre (établir les plannings hebdomadaire et journalier des activités du centre d'exploitation,...);
- préparer les chantiers en régie, quantifier et affecter aux chantiers les ressources nécessaires (personnel, matériel et fournitures) ;
- démarrer, animer et suivre les chantiers (avec un agent d'exploitation et d'entretien routier "chargé de chantier") ;
- faire appliquer les consignes de sécurité et de prévention en fonction des particularités des chantiers (gérer les EPI et s'assurer de leur port) ;
- participer avec l'équipe à l'exécution de chantiers importants (atelier de traitement de la végétation, pose de grave émulsion, ...) ou à des chantiers spécifiques techniques ;
- assurer un suivi et un contrôle technique des chantiers ;
- s'assurer de la continuité de l'activité du centre avant de partir en absences ;
- rendre compte des activités réalisées par le centre.

3. Gestion des moyens matériels du centre :

En liaison avec le soutien matériel, le responsable du centre contribue aux réflexions visant à optimiser les moyens matériels et il s'assure :

- du contrôle du bon usage et de l'entretien du matériel mis à disposition ;
- de la transmission au pôle des données relatives à l'utilisation du matériel ;
- de la gestion des stocks du centre ;
- du bon entretien des locaux du centre.

4. Participer aux astreintes liées à l'exploitation :

- participer aux astreintes de la viabilité hivernale en qualité de responsable d'intervention, de patrouilleur ou de chauffeur ;
- participer aux astreintes estivales.

Profil du poste : Compétences souhaitées :

- aptitude à manager et à motiver une équipe ;
- aptitude à organiser et planifier la production ;
- aptitudes relationnelles, à l'écoute et à l'animation,
- esprit méthodique, rigueur et précision, capacité à formaliser ;
- maîtrise de l'exploitation et de la maintenance routière ;
- notions générales administratives (règles de la commande publique, gestion du domaine public, ...) ;
- aptitude à la conduite VL et PL ;
- aptitude à rendre compte à sa hiérarchie ; discrétion et réserve.

Organisation de travail :

Horaire d'exploitation, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public.

❖ Cycle estival : 33 semaines à 42h30 sur 5 jours (horaires fixes : 7h15 – 12h / 13h30 – 17h18)

❖ Cycle hivernal : 19 semaines à 32h sur 4 jours (horaires fixes : 8h – 12h / 13h30 – 17h30)

Agent travaillant à temps complet : 23,50 jours de congés annuels et 19 jours ARTT

Pourquoi nous rejoindre ?

Les plus : Tickets restaurants, association amicale, contrat de groupe et participation mutuelle (non obligatoire)

Au 1/01/2025 : CNAS et prévoyance

Comment candidater ?

*Vous pouvez demander la fiche de poste complète
et adresser votre candidature à contact.recrutement@haute-marne.fr
Lettre de motivation, curriculum vitae et recueil de consentement des données exigés.*

Par courrier, merci d'adresser votre candidature à :

À Monsieur le Président - Conseil Départemental de la Haute-Marne - 1, rue du Commandant Hugué - 52000 Chaumont

Vous souhaitez vous installer en Haute-Marne, n'hésitez pas à joindre l'agence d'attractivité : bienvenue-hautemarne.fr